

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté

ABONNEMENTS

	UN AN	MOIS	6 MOIS
LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements.....	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région !

Exclusivement
AUX BUREAUX DU JOURNAL

A Paris : Chez M. PRÉVAL, 28, Rue d'Assas

LA JOURNÉE

Pendant les exercices de l'Escadre du Nord, une collision a eu lieu entre le croiseur « Friand » et le torpilleur « Ariel ». Celui-ci a sombré immédiatement. Son équipage a pu être sauvé.

M. Samary et Chiché ont présenté hier, à la Chambre, une demande d'interpellation au sujet de l'arrestation de Max Régis et des troubles qui en ont résulté. Cette interpellation, jointe à celle de M. de Beauregard, sera discutée samedi prochain.

La Chambre a consacré hier une partie de sa séance à la discussion du projet de convention postale Le Havre-New-York.

Le Sénat a continué hier la discussion et le vote du budget.

Le sextuple assassinat de Nassandres produit dans le pays une émotion considérable. La confrontation de l'assassin Caillard avec ses victimes a eu lieu hier. La foule a failli écharper le misérable.

La Question Juive

L'affaire Dreyfus-Zola, les troubles d'Alger, l'arrestation de M. Max Régis, la candidature de M. Drumont, indiquent clairement, à mon humble avis, que le mouvement antisémite, qui s'étend et s'accroît, et que la question juive ne tardera pas à s'imposer chez nous à l'attention des Chambres et du gouvernement. Déjà, si je suis bien lire leurs discours et saisir leurs arrière-pensées, quelques-uns de nos hommes d'Etat se préoccupent de ce mouvement et violent avec anxiété sur cette question. Ils craignent qu'une guerre de religion et de race, étrange anachronisme au déclin du siècle de la Révolution, ne vienne troubler l'aurore du vingtième siècle, compromettre le résultat de cent années de lutttes et d'efforts pour « dégarer la dignité du citoyen de toute considération de race et de croyance », et par une réaction violente ramener la France à l'esprit, à l'idée des institutions du moyen-âge. Ne serait-ce pas à cette crainte que M. le ministre de la justice aurait cédé, et l'arrestation de M. Max Régis ne serait-elle pas le premier coup d'essai contre l'antisémitisme ?

Je ne suis pas de ceux qui supposent à leurs adversaires des intentions secrètes indignes de gens d'honneur. Dussé-je passer pour naïf, je me glorie de croire à l'influence des principes, des doctrines et de l'amour du bien public sur la conduite des hommes. Je ne vois donc pas dans la résistance au mouvement antisémite des mobiles has et inavouables, tels que la cupidité, l'ambition, l'argent. Volontiers j'admets la sincérité, la droiture et le désintéressement des hommes qui, tout imbus de l'esprit de la Révolution, s'attribuent et s'inquiètent du mouvement antisémite, et se déclarent prêts à le combattre avec toutes les armes de la loi et même le cas échéant, avec d'autres plus promptes et plus efficaces.

Cette disposition de mon esprit me permet d'envisager la question juive avec le calme et l'impartialité du philosophe. Tout d'abord elle m'apparaît comme une question qui n'est pas le moins du monde une question religieuse. De quel s'agit-il en effet ? De refuser aux Israélites le libre exercice de leur culte ? D'entraver leur conscience en matière de religion ? De mettre des empêchements à l'administration de leurs consuetudes ? De fermer leurs synagogues ? D'interdire à plusieurs de faire élever leurs enfants dans la loi de Moïse ? Certes non, il ne s'agit pas de cela. Des protestants, des juifs, des francs-maçons, des libre-penseurs de toute provenance et de toute doctrine ont pu se livrer à de pareilles vexations contre les catholiques, donner même à ces attentats la forme auguste et l'autorité de « lois intangibles », en faire l'« essence » du régime républicain, sans allumer, disent-ils, de guerre religieuse, sans violer, proclament-ils, les principes de la Révolution. Les antisémites pourraient se prévaloir de tels exemples. Mais comme beaucoup d'entre eux sont anticléricaux, ils n'en veulent rien faire, ce dont je les loue. La question juive n'est donc pas une question religieuse ; l'antisémitisme n'est pas une guerre de religion.

Est-ce une question de race ? Evidemment non, si l'on veut dire que tous les juifs ne sont pas d'origine païenne et de souche hébraïque. Qui oserait prétendre qu'ils descendent tous des fils de Jacob, et qu'ils constituent par là une race physiologique et psychologique distincte des autres races humaines ? La plupart des familles Israélites existant aujourd'hui ne sont pas du sang d'Abra-

ham. Si donc il n'y a pas, à proprement parler, de race juive, comment la question juive serait-elle une question de race ?

Dès lors que l'antisémitisme n'attaque les juifs ni à cause de leur culte, ni à cause de leur origine, quels grands et immortels principes de la Révolution peut-on justement lui opposer ? La Constitution, il est vrai, décréta l'émancipation des juifs, laquelle semble faire partie intégrante du bloc révolutionnaire. Mais, outre que les plus fidèles héritiers de la Révolution n'ont jamais accepté l'héritage que sous bénéfice d'inventaire et réclament plus que personne, par exemple, la liberté d'association professionnelle que la Révolution nous a enlevée, il est permis de remettre en discussion ce décret de la Constituante, s'il a réellement créé un péril national.

Car voilà précisément la question : les juifs, en raison même de leur code mosaïque et de leur esprit talmudique, ne forment-ils pas une nation d'étrangers, parasitaire et malfaisante, dans la société qui les reçoit ? et par là ne sont-ils pas incapables d'être admis au bénéfice de l'égalité civile et politique avec les autres citoyens du pays qu'ils habitent ?

A cette question, qui est la seule véritable question juive, l'histoire a toujours répondu affirmativement. Car c'est une erreur, semée par la calomnie et entretenue par l'ignorance et le préjugé antireligieux, de croire que l'antijudaïsme des siècles passés eût pour cause le fanatisme chrétien et l'intolérance catholique. Avant le christianisme, chez les Grecs et les Romains comme en Egypte et dans tout l'Orient, les juifs étaient détestés. Depuis Jésus-Christ, ils le sont encore par les musulmans plus que par les chrétiens ; et les hérétiques les plus hostiles à l'Eglise ne les ont point ménagés. L'antijudaïsme a été jadis ce qu'il est aujourd'hui, ce qu'il sera surtout demain, un soulèvement des peuples contre l'exploitation et l'oppression que les juifs faisaient peser sur eux.

Telle est la simple vérité historique. Elle trouve sa confirmation dans le code religieux des juifs, qui est essentiellement un code national. C'est de la loi de Moïse et du Talmud que résulte le nationalisme d'Israël. Le but primordial et l'effet voulu de ce code c'est précisément de faire des juifs un peuple à part, une nation séparée. Voilà pourquoi, et il importe de signaler ce fait trop peu connu, les juifs ne se montrèrent pas fort enthousiastes des décrets de la Constituante qui les émancipaient en les confondant avec le reste des citoyens. Cette égalité, contraire à leur nationalisme, parut tout d'abord odieuse à beaucoup, car leur sort en France, dans les derniers siècles, n'était pas aussi dur qu'on se plaît à le répéter.

On voit maintenant ce qu'est la question juive : c'est la question du nationalisme parasitaire et malfaisant des juifs. Ce nationalisme persiste-t-il toujours ? Oui, répondent les antisémites modernes, car les funestes effets en sont visibles à tous les yeux qui ne se ferment point. Non, répondent leurs adversaires, car les juifs de France sont aujourd'hui d'aussi bons Français que les catholiques et les protestants. Voilà le point à éclaircir : le nationalisme ou plutôt le cosmopolitisme des juifs.

La question juive n'est donc pas une question de religion ni une question de race ; c'est une question de défense nationale contre des étrangers. Par conséquent l'antisémitisme n'est pas une réaction cléricale contre les grands principes de la Révolution.

De tout temps l'Eglise catholique a défendu la liberté de conscience, la personne et les biens légitimement acquis, des juifs. Au siècle prochain, elle élèvera sans doute encore la voix en leur faveur, et les juifs regretteront peut-être alors d'être causes que cette voix auguste ne soit pas entendue.

Abbé GAYRAUD.

L'ELEVAGE FRANÇAIS MENACÉ

Depuis quelques mois les marchés français sont envahis par des chevaux français et surtout par des chevaux américains. Cette importation continue menace l'élevage national et la Normandie, la Bretagne et les provinces du Sud-Ouest se trouvent gravement atteintes dans les reves spéciales ; le dernier numéro de l'« Agriculture moderne » contient notamment un remarquable article du commandant Stieglitzmann.

Mais il ne suffit pas d'écrire ou de parler, il faut agir.

C'est ce qu'ont bien compris la Société des Agriculteurs de France et l'Union centrale des syndicats agricoles, qui n'ont pas hésité à demander au gouvernement d'intervenir énergiquement pour sauvegarder les intérêts supérieurs du pays.

Ces associations ont émis le vœu :

1° De frapper les chevaux étrangers d'un droit de 200 francs à leur entrée en France ;

2° De les soumettre à une quarantaine égale aux quarantaines les plus longues imposées aux chevaux français à l'étranger ;

3° D'apposer au fer rouge une marque sur la crinière des chevaux entrant en France, pour éviter les fraudes.

Il n'y aurait d'exception que pour les chevaux de pur sang, les chevaux engagés dans les courses, les chevaux achetés par l'Etat pour le service des haras, et les chevaux d'une taille inférieure à 1 m. 45, mais âgés de moins de trois ans.

Ce vœu, nous l'espérons, sera favorablement accueilli au Parlement ; il intéresse, en effet, non seulement la classe agricole tout entière, mais aussi la défense du pays.

Si le producteur français voit que, malgré tous ses efforts, il ne peut lutter avec la concurrence étrangère, il se découragera et abandonnera l'élevage pour se livrer à un autre genre de commerce ou d'industrie plus rémunérateur ; les chevaux de race française deviendront de plus en plus rares, de telle sorte qu'une guerre éclatant, et un blocus interrompant l'importation, notre cavalerie et notre artillerie ne trouveraient plus sur le sol national la réserve nécessaire au recrutement de ses chevaux.

Les mesures de protection proposées ci-dessus ne sont pas exagérées, elles ne sont d'ailleurs que la réponse légitime aux droits imposés en Amérique sur les produits français.

Il est nécessaire que le Parlement prenne une décision, à ce sujet, avant de se séparer, car le péril va sans cesse grandissant et il est temps de protéger l'élevage français et d'assurer ainsi la remonte de nos régiments.

G. Tournier.

Nos Dépêches

SERVICES TELEGRAPHIQUES ET TELEPHONIQUES SPECIAUX

CONSEIL DES MINISTRES

Paris. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Félix Faure.

M. Hanotaux annonce au conseil qu'il déposera sur le bureau de la Chambre le projet de la convention relative à la garantie de l'emprunt grec, aussitôt que ce projet de convention sera signé. Cette signature aura probablement lieu cet après-midi au quai d'Orsay.

M. Lebon a fait signer un projet autorisant le Trésor à avancer à la comite de Mayotte 500.000 francs remboursables sans intérêts pour la réparation des désastres occasionnés par le cyclone du 6 février dernier.

Informations

CANDIDATURES ACADÉMIQUES

Paris. — On annonce comme candidatures maintenant certaines, au fauteuil du duc d'Aumale, à l'Académie, celles du général du Barail et du marquis de Vogüé, ambassadeur.

DANS LES POSTES

Paris. — On rapporte que M. Boucher, ministre du commerce, vient d'inviter les procureurs et tous les auxiliaires des parquets à n'employer, lorsqu'ils auront à télégraphier sur des faits délictueux d'une nature spéciale, que des termes ne pouvant choquer la pudeur du personnel féminin des postes et des télégraphes, personnel qui devient de jour en jour plus important.

LES DÉLÉGUÉS STÉPHANOIS A PARIS

Paris. — Les délégués ouvriers de St-Etienne qui avaient été présentés hier au président de la République ont déjeuné aujourd'hui au grand Cercle républicain sur l'invitation de M. Colombar, président du tribunal de commerce de Saint-Etienne.

M. Boucher, ministre du commerce a bien voulu présider ce déjeuner auquel ont pris part MM. Waldeck-Rousseau et Blanc, sénateurs ; Audiffred, Dorian, Arlet, députés ; le préfet de la Loire, M. Chavayon, maire de Saint-Etienne ; Cros, conseiller général de la Loire, etc.

LE SERVICE DE DEUX ANS

Paris. — On confirme que la prochaine réunion de la commission de l'armée aura lieu ce jeudi. La commission délibérera sur le projet de résolution signé par 180 députés, pour préparer l'adoption du service de deux ans.

Le général Billot n'a pas encore fait connaître si c'est dans cette séance de la commission de l'armée qu'il ira combattre toute modification au système de recrutement, déjà suffisamment élastique, puisqu'il permet d'avoir des soldats servant un an et trois ans.

La commission remarquera que l'essai du service de deux ans n'a même pas, en Allemagne, été étendu à toute l'infanterie, qui compte encore des soldats de trois ans dans ses rangs. Il en est de même dans l'artillerie et dans le génie. Quant à la cavalerie allemande, à part les volontaires d'un an, le contingent affecté aux escadrons d'Outre-Rhin sert quatre ans, avec une déduction compensatrice de deux années dans la réserve.

LE SYSTEME DE COMPENSATION

New-York. — Le Daily Telegraph, de New-York, annonce que si la cour de cassation est favorable à Zola, celui-ci ira en Amérique donner une série de quinze conférences, qui lui seront payées 20.000 francs chacune.

Zola a télégraphié hier qu'il acceptait les conditions.

LA MISSION MARCHAND

Londres. — Un télégramme de Liverpool au Daily Chronicle annonce que le steamer français Stamboul est arrivé à

Matadi, avec cent cinquante tirailleurs sénégalais, huit officiers et quatre sous-officiers. Ils ont pris la route de Léopoldville et de Brazzaville, allant renforcer la mission Liotard-Marchand. Cette route abrège le trajet de six semaines.

LE MARCHÉ FINANCIER

Paris. — La Société des Industriels et des Commerçants de France vient d'adresser au Sénat une pétition signée de MM. Lourdelet, président de la Société, et Hayem, président de la section du régime économique, demandant au Sénat de rejeter l'amendement de M. Fierry-Ravarin sur la réorganisation du marché financier.

Un torpilleur coulé bas

Brest. — Le croiseur Friand de l'escadre du Nord a abordé le torpilleur de haute mer Ariel, monté par 21 hommes d'équipage, cette nuit, près de la baie d'Aberwach. Le torpilleur a sombré, l'équipage a été sauvé.

Brest. — Par suite de la collision survenue cette nuit, la première et la deuxième division de l'escadre du Nord viennent de rentrer sur rade ; les exercices du Goulet n'auront pas lieu.

A la préfecture maritime les détails manquent encore.

Le préfet n'a reçu qu'une dépêche sommaire ; l'abordage a eu lieu entre 1 heure et 1 heure 1/2. L'escadre se livrait à des exercices de nuit prescrites par l'amiral Barrera. Les navires avaient leurs feux masqués. La coque de l'Ariel est défoncée complètement. L'équipage a eu le temps de sauter à la mer et a pu être recueilli par le Friand.

L'Ariel était un beau torpilleur d'une force de 1.000 chevaux.

Il sera impossible de renflouer le torpilleur Ariel, coulé par plusieurs mètres de fond. Les officiers et les marins du torpilleur assignés les bureaux du télégraphe afin d'annoncer à leurs familles qu'ils sont sauvés.

La collision

Voici des détails sur la collision du Friand et de l'Ariel.

Il était une heure et demie exactement quand la collision se produisit. La nuit était très sombre, mais la mer très belle.

On procédait à un exercice combiné entre la 2^e division venant de Cherbourg, commandée par le contre-amiral de Penfentenyo de Kervéguen et les croiseurs et torpilleurs de la 1^{re} division et quatre torpilleurs de la défense mobile de Brest.

Les navires avaient leurs feux masqués. Tout à coup le Friand aborda l'Ariel par tribord arrière, le coupant presque en deux.

Le Friand stoppa aussitôt mettant canons et batteries à la mer pour porter secours. On passa ensuite une remorque à l'Ariel qui était très penché sur tribord et le Friand le prit à la remorque se dirigeant sur Brest.

Comme le torpilleur menaçait de s'enclouer sur son équipage passa sur le Friand. Le lieutenant de vaisseau Benoit, commandant l'Ariel resta le dernier à bord.

A peine eût-il quitté le torpilleur que celui-ci coula par 90 mètres de fond au large de l'Aberwach.

L'équipage a montré une rare énergie et fait l'impossible pour sauver l'Ariel.

L'endroit où le torpilleur est coulé est marqué par une bouée.

L'Ariel est absolument perdu.

Au vaisseau-amiral

Brest. — Aussitôt que l'escadre a eu pris le mouillage, le capitaine Melchior, commandant le Friand, et le lieutenant de vaisseau Benoit, commandant l'Ariel, se sont rendus à bord du cuirassé Hoche, auprès de l'amiral Barrera, auquel ils ont fait connaître comment a eu lieu l'abordage.

L'amiral Barrera a aussitôt télégraphié au ministre et les deux commandants sont retournés à leurs bords rédiger des rapports circonstanciés de la collision, sur laquelle on garde encore le secret.

Le torpilleur Ariel, lancé en 1895, avait 42 mètres de long. Il déplaçait 130 tonnes et filait 25 nœuds. L'équipage se composait des officiers et de 27 hommes. L'Ariel était armé de deux canons de 47 et de deux lance-torpilles. Les sacs des marins et les vêtements des officiers sont également perdus.

Le Friand est de 94 mètres de long et son équipage est de 354 hommes.

Les commandants Melchior et Benoit seront délégués au conseil de guerre.

EN EXTRÊME-ORIENT

Paris. — La Politique coloniale annonce que l'amiral Beaumont, commandant l'escadre de Chine, a reçu des instructions au sujet de l'île Haïnan.

Ce journal ajoute qu'une compagnie de tirailleurs et une compagnie d'infanterie de marine, à effectifs de guerre, sont parties pour Monky.

Li-Hung-Tchang

Londres. — Le Daily-Mail apprend de Tientsin que Li-Hung-Tchang reviendra prochainement au pouvoir.

Les Chinois et les Russes

Londres. — Le prince King a refusé de signer la convention russo-chinoise ; il a renoncé aux fonctions de président de Tsong-Ti Yamen.

Odesa. — Toutes les minoteries du district travaillent nuit et jour pour fournir la farine destinée à l'Extrême-Orient.

Saint-Petersbourg. — Un communiqué officiel assure que l'occupation de Port-Arthur et de Taïen-Wan est la conséquence des relations amicales entre la Russie et la Chine. Ces ports seront re-

liés par le chemin de fer transsibérien ouvert au commerce étranger.

La signification officielle

Saint-Petersbourg. — Le Messenger Officiel publie un télégramme circulaire adressé par le comte Mouraviev ministre des affaires étrangères, aux représentants de la Russie à l'étranger en date du 15/27 mars et dont le texte est le suivant :

En vertu de la convention signée le 15/27 mars à Pékin entre le représentant de la Russie et les membres du Tsung-Li-Yamen, dûment autorisés à cet effet, les ports de Port-Arthur et de Taïen-Wan, ainsi que les territoires y adjacents, ont été cédés à la Russie en usant par le gouvernement chinois. Vous êtes donc invités à notifier ce qui précède au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédités en ajoutant que les ports et les territoires sus-mentionnés seront immédiatement occupés par les troupes de S. M. l'empereur, votre auguste maître, et que le pavillon russe sera hissé à côté du pavillon chinois. Vous pourrez en même temps informer le ministre des affaires étrangères que le port de Taïen-Wan sera ouvert au commerce étranger et que les bâtiments de toutes les nations amies y recevront la plus large hospitalité.

L'empereur d'Allemagne

Berlin. — Les cercles politiques envisagent avec un optimisme relatif la rivalité anglo-russe au sujet de la Chine.

L'empereur est allé, hier matin, sans aide de camp à l'ambassade de Russie, où il a conféré pendant une heure avec l'ambassadeur.

On attribue cette démarche extraordinaire au désir de Guillaume II d'atténuer le caractère aigu des compétitions anglo-russes dans l'Extrême-Orient.

On croit, malgré les articles comminatoires de la presse anglaise, que le conflit trouvera une solution telle que l'Angleterre puisse prendre les compensations en occupant les provinces chinoises et d'autres points de la Chine centrale.

Chambre des Communes

Londres. — A la Chambre des communes M. Curzon a déclaré que le gouvernement ne connaît pas encore les conditions exactes de l'accord russo-chinois, mais le gouvernement russe a notifié au gouvernement anglais qu'une convention avait été signée le 27 mars par laquelle l'usufruit de Port-Arthur, de Taïen-Wan et des territoires adjacents était accordé à la Russie.

L'intolérance radicale

Paris. — Au sujet de la tournée électorale de M. Bourgeois, M. Cornély écrit dans le Figaro :

M. Bourgeois essaie de faire endosser à M. Méline les affections moyen-âgeuses de M. de Mun ou les judicieuses observations de M. de Vogüé sur le coup d'Etat. C'est réellement abusif de la légèreté, de la distraction ou de la longanimité de ses auditeurs que de reprocher à M. Hanotaux de n'avoir pas protesté de toutes ses forces contre le discours du directeur de l'Académie. C'est parler en indigne de l'honneur des Oies, non en ancien ministre de l'instruction publique, qui est censé connaître les mœurs et les libertés de l'Académie.

Il est toujours amusant de constater combien ce monde rubicond, qui réclame la liberté de penser, de parler, d'écrire, qu'en se si largement, est au fond tyrannique, incapable de supporter la moindre contradiction. M. Ranc trouve inconvénient que l'on assimile le coup d'Etat à une opération de police, en face du président de la République, M. Bourgeois traite M. de Mun et de Vogüé comme on traitait jadis le malheureux P. Ollivier.

Les hommes capables d'accorder aux autres les droits qu'ils revendiquent pour eux-mêmes sont rares. Tous ceux que je connais sont d'ailleurs des réactionnaires.

Le conflit hispano-américain

L'esprit public en Espagne

Madrid. — Un calme complet règne à Madrid et dans les provinces.

L'opinion est plus tranquille. On croit que le conflit avec les Etats-Unis sera arrangé à l'amiable.

Les journaux publient des articles rassurants.

On croit que la conférence entre le général Woodford et M. Sagasta, qui aura lieu ce soir, à 4 heures, aura un résultat pacifique.

Le gouvernement est décidé à faire tout son possible pour éviter la guerre, si l'honneur et la dignité de l'Espagne ne sont pas atteints.

A Washington

Washington. — Un résumé du rapport de la commission d'enquête espagnole sur l'explosion du Maine a été reçu à Washington. Les conclusions de ce rapport sont exactement l'opposé de celles du rapport américain, sont jusqu'à présent la seule réponse faite par le gouvernement espagnol à l'envoi du rapport de la commission américaine.

Le président Mac-Kinley devait envoyer aujourd'hui au congrès un second message. Celui d'hier était relatif au Maine. Le second est relatif à Cuba, mais on dit que ce second message ne sera pas envoyé au congrès.

La Presse française

Le Gaulois dit que le danger de guerre est dans la surexcitation du patriotisme espagnol :

La dit ce journal, est l'étincelle qui, d'un moment à l'autre, peut allumer l'incendie qui ne sera plus au pouvoir de personne d'éteindre et qu'il est temps encore de prévenir.

Nous espérons que la sagesse de M. Mac-Kinley, l'admirable sens politique de la régence, l'expérience et l'habileté de M. Sagasta, les conseils et les bons offices de l'Europe triompheront des passions aveugles et réussiront à empêcher une guerre inutile, déplorable à tous les points de vue.

Le Figaro déclare que le rapport américain sur le Maine n'est pas irréfutable. Il offre, poursuit le Figaro, entre les faits

constatés et les conséquences qu'on en tire, des lacunes qui sont de nature à trapper vivement ce qui reste en Europe d'esprits sages et indépendants.

Les autorités des Etats-Unis auraient tort de faire de l'opinion de cette élite. Lorsqu'une nation s'engage dans une guerre, elle ne peut prévoir toutes les suites et elle ne saurait jurer que l'estime morale du monde peut un jour lui manquer sans qu'elle doive en souffrir.

Les chefs des démocraties sont tenus de sacrifier quelque chose aux sentiments des foules. Acheter une popularité éphémère au prix d'une entorse donnée à la logique et à la vérité est le plus détestable et le plus décevant de tous les calculs.

Pour le *Matin*, toute la question semble être de savoir si le gouvernement transpyrénéen acceptera la responsabilité de l'explosion du Maine et accordera aux Etats-Unis les réparations morales et matérielles exigibles d'un pareil cas est le prix. Ce n'est qu'à ce prix que la paix pourrait être maintenue.

Ce journal espère toujours que la diplomatie n'a pas dit son dernier mot.

Il n'est évident, dit l'*Evénement*, que le rapport communiqué par M. Mac-Kinley au Parlement n'est pas de nature à provoquer l'apaisement des esprits. Il semblerait fait à souhait pour soulever l'opinion publique et amener inévitablement la guerre. Toutefois, l'importance de remarquer, qu'en cette singulière affaire, toutes les surprises sont possibles, il ne faudrait pas autrement s'enfermer, si la journée d'hier, dont les conséquences ont été si redoutées, marquait le commencement de la détente.

Nouvelles Parlementaires

LA COMMISSION DES DOUANES

Paris. — La commission des douanes, réunie sous la présidence de M. Georges Graux, a entendu M. Guzman Serph, qui a défendu son amendement tendant à porter à 200 fr. au tarif général et à 150 fr. au tarif minimum les droits sur les mules et les moutons.

Après discussion, la commission a adopté, pour les mules et les moutons, les droits de 50 francs au tarif général et de 30 francs au tarif minimum.

La commission a commencé l'examen des propositions de MM. Lannelongue, Lechevalier et Delaunay sur les droits de douanes relatifs aux graines oléagineuses, et aux huiles végétales.

La commission continuera son examen dans sa prochaine séance de jeudi.

LA COMMISSION DU PANAMA

La commission de Panama s'est réunie cette après-midi pour arrêter la ligne de conduite en vue de la séance de demain dans laquelle, on le sait, doivent être connues au vote de la Chambre, les conclusions qu'elle a présentées ; la commission a décidé que ses conclusions n'étaient pas contestées, elle ne soulèverait pas le débat.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 29 mars — Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 h. 25.

PROJETS DIVERS

La Chambre vote sans débat 22 projets adoptés avec modification par le Sénat, portant

rait obligé de construire toute une flotte neuve ; mais les grands paquebots flant 22 et 23 nœuds ne se construisent pas en deux ou trois ans dans les chantiers français.

Il faudrait donc s'adresser aux chantiers anglais ce qui serait singulier. Alors que le Parlement exige toujours des compagnies subventionnées de construire des navires en France avec des matériaux français, il serait fort étrange de nous voir acheter à l'étranger des paquebots destinés à servir de croiseurs auxiliaires en cas de guerre.

D'autre part, les navires à 23 nœuds ne coûteraient pas moins de 15 millions. Il serait imprudent de vouloir construire simultanément quatre navires d'un type unique, quelque perfectionné soit-il. Quant au rôle des croiseurs auxiliaires, il ne faut pas l'exagérer ; ils ne doivent pas être des vaisseaux de combat à proprement parler, mais des navires de course ou de transports.

Les intérêts de l'Etat sont complètement sauvegardés par la convention que nous demandons à la Chambre.

M. Berruyer insiste en faveur de la Paillex pour port d'attache et demande à la Chambre de rejeter le projet du gouvernement.

M. Garnier se prononce pour le projet. M. Brindeau. — Je persiste à affirmer la supériorité du port du Havre sur la Pallice.

M. de Trévençou. — En cas de guerre, les croiseurs auxiliaires seraient immédiatement bloqués dans le port du Havre.

M. Bouchet. — Le ministre de la marine a examiné la convention et y a donné son adhésion.

M. Pichon maintient ses critiques contre le projet du gouvernement et modifie son amendement en l'atténuant.

M. Pichon. — Je demande la construction immédiate de deux paquebots d'une vitesse minima de 22 nœuds qui devraient être achevés en 1900.

M. Bouchet. — En procédant ainsi, on risque de n'avoir, à un moment donné, que des navires démodés, aux vitesses moyennes ; les paquebots étrangers sont très inférieurs aux vitesses des navires.

La convention est un contrat bilatéral qui faut accepter ou rejeter en bloc.

M. Pichon. — Je n'accepte pas cette théorie. Je demande l'ajournement de la discussion jusqu'au moment où le ministre de la marine sera présent. (Applaudissements.)

Le scrutin de la motion Pichon donne lieu à un pointage, dont voici le résultat :

Pour	Volants : 498
Contre	244

L'ajournement est repoussé. Le contre-projet est repoussé et le projet adopté.

Du reste l'amiral Bernard vient d'arriver. La discussion générale est close. L'urgence est déclarée.

La Chambre décide de passer à la discussion des articles. L'amendement Pichon est rejeté par 248 voix contre 169.

M. Pichon dépose un nouvel amendement qui est repoussé à mains levées.

Les deux articles du projet sont adoptés. L'article additionnel proposé par M. Viviani est accepté par le gouvernement et la commission est adoptée.

L'ensemble du projet est adopté. A ce moment, dans la tribune du conseil d'Etat, une dame en noir se lève et crie : « Vive le Roi ! ». On l'emmène à la gestuelle.

La séance est levée. Il est 7 h. 25. Séance demain à 2 heures.

Vers la fin de la séance, nous avons dit qu'une jeune dame se trouvant dans la tribune du Conseil d'Etat cria à haute voix : « Vive la France ! Vive le Roi ! ». Elle fut conduite à la gestuelle, pour établir son identité.

C'est une jeune femme d'une vingtaine d'années demeurant faubourg St-Honoré, où ses parents tiennent un hôtel.

Elle a été prise de se retirer. Cette dame parait avoir l'esprit mal équilibré, car en quittant le Palais-Bourbon, elle recommença à manifester dans la rue. Les agents s'emparèrent alors de la malheureuse folle et la conduisirent au poste.

Détail curieux : La carte d'accès à la Chambre, que portait la folle, avait été délivrée par M. Goblet et était au nom de Mlle Robert.

LE SÉNAT

Séance du 29 mars. — Présidence de M. Loubet, président.

La séance est ouverte à 2 h. 15. On continue la discussion du budget.

La discussion s'ouvre sur le chapitre 28 relatif au

Ministère de la Guerre

M. Lescour de Grandmaison. — Un grand nombre de cas d'empoisonnement ont été produits dans nos corps de troupes à la suite de l'ingestion de viandes de

conservation de provenance américaine. J'insisterai donc sur la nécessité d'employer des conserves de fabrication française, sous exclusion des produits de nos colonies.

M. Guibouret de Luzinès, à l'occasion du chapitre 35 (lits militaires) demande à l'administration de la guerre pour que tous les hommes appelés sous les drapeaux aient leur lit.

M. Barbey, président de la commission. — Tout le monde est de cet avis.

M. le ministre de la guerre. — Je prends l'engagement de demander des crédits supplémentaires à cet effet si les besoins l'exigent.

M. Déandréis propose une augmentation de crédit de 800 000 fr. afin de remédier un peu à la situation réellement misérable de certains soldats blessés et réformés.

Malgré les efforts de M. Marquis, rapporteur, qui allègue des nécessités budgétaires, l'amendement Déandréis est adopté par 172 voix contre 92.

Tous les derniers chapitres du budget de la guerre sont adoptés.

On aborde le

Le Budget de l'Agriculture

Les chapitres 1 à 9 bis sont adoptés. Il avait été convenu que sur le chapitre 9 ter le Sénat discuterait le projet de loi relatif aux encouragements à la culture du lin et du chanvre.

M. Jean Dupuy, rapporteur, sur l'article 1^{er} de ce projet demande au Sénat de repousser le crédit de 2 500 000 francs voté par la Chambre à la prime de 50 fr. par hectare d'avoine.

Le président du conseil, pour donner plus larges satisfactions aux agriculteurs, il suffit donc d'un crédit de 2 millions.

L'urgence est déclarée après le pointage, et comme le demandait M. Dupuis, l'article 1^{er} est repoussé par 130 voix contre 114.

Le chiffre de 2 millions proposé par la commission est adopté.

Après une intervention de M. Legludic, l'article 1^{er} est adopté et l'article 2 supprimé.

M. Barbey, président de la commission des finances, demande au Sénat de s'occuper de la discussion de la loi de répartition des impôts et de rassembler toutes ses forces pour tenir séance jeudi matin.

Le président du conseil, pour donner plus larges satisfactions aux agriculteurs, il suffit donc d'un crédit de 2 millions.

La prochaine séance aura lieu demain à 2 heures et la réunion des bureaux à 1 heure 1/2.

La séance est levée à 7 h. 10.

LE Drame de Nassandres

Six personnes assassinées

Ereux. — L'émotion occasionnée à Nassandres par l'assassinat de la famille Leblond est énorme. Leblond était de taille élevée, il avait une assez forte corpulence et les cheveux et la moustache blonde, il était âgé de 37 ans. Sa femme, plus jeune que lui, s'occupait des soins de la maison. Le ménage était des plus unis. Leblond avait trois enfants : Léonce 9 ans, Paul 7 ans, une fillette, Jeanne, 6 ans.

La sixième victime, mère de Mme Leblond, était paralysée et souffrait d'un cancer. Elle était âgée de 74 ans.

Leblond n'était installé que depuis trois mois dans la maison quand il a été assassiné avec sa famille. Cette maison était occupée jusqu'à la fin de 1897 par une dame Bigard, qui vivait seule. Cette femme passait pour avoir une certaine aisance. Elle mourut au mois de décembre 1897.

Caillard, l'assassin, travaillait à Nassandres, chez M. Bourbon, de juin 1895 à juillet 1897. Il avait donc pu connaître cette particularité que Mme Bigard vivait seule, qu'il lui ait déclaré le contraire à l'instruction.

L'assassin a été amené à Bernay. La folie s'étant manifestée à son arrivée, le sous-préfet a dû requérir un omnibus dans lequel Caillard est monté. La voiture a dû être escortée par la gendarmerie. L'assassin a été l'objet de nombreuses tentatives de violence de la part des femmes. L'une d'elles lui a même porté un coup de poing au visage d'une telle violence que Caillard a été pris d'une syncope. Il a la physionomie relativement douce. Le juge d'instruction l'a longuement interrogé à Bernay. L'assassin a raconté avec cynisme les détails de son crime.

Le récit de l'assassin

Caillard a raconté que dimanche dernier il avait erré toute la journée dans les bois. Le soir il descendit sur la route et aperçut de la lumière chez Leblond.

C'est l'unique raison, dit-il, pour laquelle je suis entré. Leblond était assis à une table lisant un journal. Je le vis travers la porte ouverte. J'armai un des deux fusils et j'entrai dans la maison.

On aperçut imprimée dans la terre la trace d'une main et l'empreinte d'un canon de fusil.

Le procureur de la République a fait ouvrir la porte d'entrée et a pénétré dans la maison avec M. de la Londe, avocat

dominé pendant si longtemps, demanda à le voir. Sa demande lui fut accordée. Le fonctionnaire avait été transféré à la prison. La conversation entre les deux époux fut contrainte. L'inspravick ne savait que demander grâce. Il supplia sa femme d'intercéder auprès du gendarme, auprès même de la comtesse Lanine, dont il ignorait le départ.

C'est ne pas par pitié pour un mari comme vous, ivrogne et brutal, lui dit l'inspravick. Mais pour conserver ma situation, qui sera brisée par votre supplice. Je ne laisserai rien échapper pour vous sauver. Mais avouez que vous avez été l'imbécile de ne pas avoir su vous conserver une arme contre ce colonel de malheur !

— Hélas ! — Taisez-vous ! répondit-elle brutalement. Si je ne réussis pas, vous ne me reverrez plus !

Elle sortit sans l'embrasser, sans lui dire adieu. A peine dehors, elle entra précipitamment dans la rue. Elle échoua partout. On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

dans une pièce voisine ; entendant du bruit elle voulut voir ce qui passait. « Mais déjà j'avais rechargé mon arme et je mis en joue Mme Leblond qui tomba. Les deux garçons furent fusillés également ; puis, étant entré dans la maison, j'aperçus la fillette, et n'ayant plus sur moi qu'une cartouche, je m'emparai d'un couteau et en portai un coup mortel à l'enfant. Entendant ensuite les plaintes de la vieille paralysée, j'armai une seconde fois mon fusil et la tuai à son tour. »

Après le crime

L'assassin fouilla l'appartement, bouleversa tout, faisant un véritable pillage dans la maison ; muni d'une sorte de bêche longue, il éventa les meubles, s'empara de divers objets et d'argent ; il oublia toutefois une somme de 5 francs qu'il avait trouvée dans une armoire. Il dut ensuite boire un litre de rhum qu'on retrouva aux trois quarts vide.

Il devait être ainsi dans un état d'ivresse assez prononcé d'autant plus qu'il a commis ensuite diverses imprudences, ce qui permit aux gendarmes de le retrouver assez aisément.

Il entra chez le fermier Belot dont la ferme est située à mi-chemin de Nassandres à Terquigny ; là il demanda une brouette qu'après bien des pourparlers Belot consentit à lui prêter. L'assassin promit de lui laisser en gage une somme de 10 francs ; Belot résolut la question en lui disant qu'il allait le faire accompagner par un jeune domestique âgé de 12 ans.

En chemin Caillard offrit au jeune homme un cigare belge qui avait volé chez Leblond et lui remit trente centimes ; au moment où il remettait cet argent l'enfant vit dans la main de l'assassin un porte-monnaie qui renfermait de l'or.

Il était porteur de trois valises, d'un paquet contenant une couverture en laine blanche trouvée chez Leblond.

La fuite et l'arrestation

En chemin de fer, l'assassin enveloppa cette couverture dans une blouse bleue et c'est pourquoi le premier signalement de l'assassin, donné par le chef de gare de Terquigny à son collègue de Lisleux, ne permit pas à ce dernier de le reconnaître, car l'assassin, en passant devant lui était en effet porteur d'un paquet bleu au lieu de blanc, comme l'indiquait le signalement. Il avait donc pu entrer à son domicile à Lisleux où il habite depuis peu de temps avec une femme qui a été autrefois employée à Nassandres, chez un fleuriste nommé Guillemin ; l'assassin aurait donc pu éloigner quelque temps encore les recherches de la justice s'il n'avait été reconnu par un employé de la gare de Lisleux, qui avait pu indiquer son domicile au commandant de gendarmerie qui l'arrêta hier et le conduisit aussitôt chez le président du Tribunal.

C'est M. Fontaine, juge d'instruction, qui est chargé de l'affaire.

La Découverte du Crime

Le crime a été découvert, hier matin, à la première heure, par un jeune jardinier que Leblond occupait personnellement ; ne voyant personne et apercevant un carreau brisé, il passa la tête au travers ; il vit alors sur le parquet plusieurs cadavres ; il prit peur et courut à toutes jambes à la sucrerie, située à trois cents mètres de là. Ce jardinier dit au propriétaire d'un malheur devait être arrivé chez Leblond ; le propriétaire de la sucrerie et quelques employés s'y rendirent aussitôt ; la porte de devant était fermée à clef ; ils firent le tour de la maison et trouvèrent une porte d'entrée donnant sur le derrière ; cette porte était ouverte et ils aperçurent Leblond sous la table, baignant dans son sang. En entrant dans la maison, M. Lafosse, chef de culture chez M. Bourbon, fut sur le point de marcher sur le cadavre de la petite Jeanne. Les cadavres de Mme Leblond et des deux garçons étaient l'un près de l'autre ; le visage de Léonce avait une expression assez calme, mais celui de Paul était convulsé par la terreur. La mère de Leblond était dans un état de stupeur ; elle ne pouvait se rendre compte de ce qui s'était passé. Les personnes présentes exposèrent les cadavres l'un près de l'autre, dans la position où ils se trouvent encore actuellement.

L'assassin sera amené à Nassandres cet après-midi et sera mis en présence des corps de ses victimes.

La confrontation

La confrontation de Caillard avec ses victimes a eu lieu cet après-midi.

Caillard a été amené en voiture de Bernay.

Malgré les mesures prises on a beaucoup de peine à frayer un passage aux autorités à travers la foule qui criait à mort ! la voiture a pu enfin pénétrer jusque dans la maison des victimes, les gendarmes à pied occupant la maison ; à l'extérieur d'autres gardaient l'entrée pour empêcher la foule d'entrer.

On aperçut imprimée dans la terre la trace d'une main et l'empreinte d'un canon de fusil.

Le procureur de la République a fait ouvrir la porte d'entrée et a pénétré dans la maison avec M. de la Londe, avocat

dominé pendant si longtemps, demanda à le voir. Sa demande lui fut accordée. Le fonctionnaire avait été transféré à la prison. La conversation entre les deux époux fut contrainte. L'inspravick ne savait que demander grâce. Il supplia sa femme d'intercéder auprès du gendarme, auprès même de la comtesse Lanine, dont il ignorait le départ.

C'est ne pas par pitié pour un mari comme vous, ivrogne et brutal, lui dit l'inspravick. Mais pour conserver ma situation, qui sera brisée par votre supplice. Je ne laisserai rien échapper pour vous sauver. Mais avouez que vous avez été l'imbécile de ne pas avoir su vous conserver une arme contre ce colonel de malheur !

— Hélas ! — Taisez-vous ! répondit-elle brutalement. Si je ne réussis pas, vous ne me reverrez plus !

Elle sortit sans l'embrasser, sans lui dire adieu. A peine dehors, elle entra précipitamment dans la rue. Elle échoua partout. On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

On lui répondit que la comtesse Lanine était partie pour la Sibirie orientale.

du barreau de Bernay, qui a été désigné d'office pour défendre Caillard.

L'ordre a été donné par le procureur de faire venir l'assassin. Les gendarmes l'ont fait descendre de voiture et l'ont conduit en le maintenant par les bras. La foule à ce moment a renouvelé ses cris de mort.

Caillard parait inconscient du crime commis. Il était vêtu d'un veston noir, d'un pantalon de velours, de sabots et de chaussures données à la prison. Il s'était plaint, en effet, ce matin, de ne pouvoir mettre ses chaussures, aussi lui a-t-on donné des sabots ; il est coiffé d'un chapeau de feutre noir ; sa chemise a le col ouvert ; il porte un foulard autour du cou. Ses poignets sont ligotés par une chaîne de fer.

Après avoir été introduit dans la maison, il a été mis en présence des victimes.

Les corps du père, de la mère et des trois enfants ont été placés côte à côte, dans la salle à manger ; l'assassin n'a pas montré la moindre émotion ; il s'est contenté de dire : « C'est pour voler que j'ai tué, je n'avais pas de travail et j'avais faim. »

Le procureur lui a fait raconter en détail son crime, ce que Caillard a fait sur un ton toujours égal. Il a pénétré jusqu'à la porte en passant au travers de la haie d'épines qui sert de clôture au bâtiment.

Tous les dires de l'assassin ont été soigneusement recueillis et vérifiés. La confrontation a duré une heure. A la sortie, les cris : « A mort ! » ont recommencé avec plus de force encore qu'à l'arrivée. Les curieux sont empêchés à grand peine par les gendarmes d'approcher de l'assassin ; celui-ci remonte en voiture et est reconduit à Bernay. Sur la route, il y a très peu de monde, les renseignements que nous avons pu recueillir sur Caillard ne sont pas très favorables.

Il a déjà comparu devant les assises du Calvados sous l'inculpation double d'assassinat et d'incendie, mais il dut être relâché faute de preuves.

L'instruction

Au mois de décembre dernier, Caillard fut condamné pour vol de timbres-poste, à trois mois de prison.

Il était sorti de prison au commencement de mars. Depuis cette époque, il n'avait pas travaillé un seul jour et ne vivait que de vols.

Caillard, qui parait un déséquilibré, ne se rend aucun compte de son forfait, et pas plus à l'heure actuelle qu'au moment de son arrestation, ne s'est départi de son calme.

« J'ai volé, se borne-t-il à dire, parce que je n'avais pas de travail. »

Il n'a pas un mot de regret.

Après le départ des magistrats, le médecin a fait l'autopsie des corps.

La famille de Mme Leblond arrivera cette après-midi à Nassandres, afin de prendre ses dispositions en vue des obsèques.

Les Elections en Espagne

Madrid. — D'après les derniers résultats connus, sont élus députés : 192 ministériels, 48 conservateurs, 7 roméristes, 15 républicains et 3 carlistes.

La Havane a élu quatre autonomistes et deux conservateurs.

Un Procès sensationnel

Paris. — Clémentine Solliers, femme divorcée du comte Léopold Hugo, veuve du grand poète, décédée le 19 avril 1895,

FEUILLETON DE LA « FRANCE LIBRE »
du 30 mars 1939

Gorgeansac

par Paul HAREL

Ce fut une illumination. Toutes les objections tombèrent. Il dit seulement, pour la forme : une saynète ou un acte en vers, sans rôle d'homme, je ne vois pas trop comment...

— Chante-t-elle bien, Mlle Beaupré ?

— Oh ! admirablement.

Admirablement, il le savait, l'hypocrite. Il entra chez lui à pied. Il avait déjà des intuitions d'œuvres nouvelles, il marchait dans le tourment délicieux d'une chose qui va prendre corps et se livrer.

Deux mois plus tard, il écrivait son ami Truffaldin, secrétaire de la Comédie-Française :

« Mon très cher, il y a des gens qui débütent à l'Odéon, aux Français, au Théâtre des Batignolles, tout cela est banal. Moi, je fais mes débuts au couvent, sous les tilleuls, à deux pas d'un verger où le souffle des vaches se mêle au bourdonnement des abeilles. Le cadre exigeait une berquinade, mais j'ai une ingénue ! Une ingénue ! Marie Beaupré, dix-neuf ans, des yeux bruns, admirables, profonds. Et des cheveux... jusqu'à terre. C'est la niece d'un bonhomme qui a gagné des millions dans la fabrication d'une liqueur : le Parfait Amour Gorgeansac.

— Oh ! maman, la belle pièce qu'on va jouer !

chemberg, elle chante comme Amel. Elle est simple, élégante ; au surplus, viens la voir. Dis qu'on t'a signalé une merveille au fond des terres, et pars.

« Dans huit jours le spectacle. C'est un lundi, arrive le dimanche, pour la répétition générale.

« Je t'informe loyalement qu'une distribution de prix suivra cette comédie champêtre. Nous aurons tout le clergé, toute la noblesse, tous les poètes des environs. C'est l'éditeur du Parfait Amour qui présidera.

« Le déjeuner au couvent.

« Soir, on soupera chez moi. La fleur des convives : pas de pédants, pas de jaloux, aucune ombre de raté haineux sur la muraille.

« A bientôt. Je t'ai secrètement annoncé à mon ingénue : « Je t'oserai jamaïs jouer devant lui, m'a-t-elle dit tout bas. L'idée de te voir, de voir ton nez, ton illustre nez, l'a effrayée tout d'abord, mais elle s'y fait, petit à petit.

« A dimanche, mon vieux Truffaldin. Mets-moi aux pieds de ta charmante femme.

« FLAHOIR. »

L'acteur parisien arriva le dimanche, après la répétition générale. Il ne voulait rien mettre en scène, pour mieux goûter la paysannerie de son ami.

Le lendemain, dans la matinée, les portes du couvent s'ouvrirent toutes grandes. La foule se répandit aux expositions, dans les jardins, sous les vergers. Les religieuses, mêlées au public, accueillèrent les parents, souriaient aux effusions des élèves, guidaient les visiteurs. Une petite fille, suspendue au cou de sa mère, disait :

— Oh ! maman, la belle pièce qu'on va jouer !

C'était l'événement du jour. On vint annoncer à Mme la Supérieure que M. l'archiprêtre était au salon. Elle se précipita, laissant Jean Flahoir derrière les portants, où ils réglaient, avec Mme l'Assistante et Marie Beaupré, un dernier détail de scène.

On vint dire à l'Assistante que M. le Doyen la demandait. Alors les jeunes gens se trouvèrent seuls.

— Oh ! monsieur, que j'ai peur ! fit Marie.

— Il ne faut pas avoir peur, répondit Jean, qui tremblait.

Ils avaient peur, ils n'osaient même pas se regarder. Pourtant leurs yeux se rencontrèrent. Un éclair. Celui qui fixe la vie.

L'Assistante revint un peu effarée. — Mademoiselle, voici votre oncle. Gorgeansac arrivait sous les tilleuls, entre l'archiprêtre et le curé de Saubillon ; il marchait lentement, escorté, suivi d'un état-major d'ecclésiastiques, de gentilshommes, de poètes.

Sur le désir de l'archiprêtre, on offrit le fauteuil présidentiel à l'oncle de Mlle Beaupré.

Gorgeansac, tournant le dos à la scène, maintint son binocle d'or sur la partie féminine de l'auditoire. Le comte de Montmorel lui fit remarquer tout le pittoresque de ce théâtre à la campagne. L'ex-distillateur fut de son avis.

Il était, d'ailleurs, prêt à partager toutes les opinions. Des groupes de paysans venaient de saluer ses chevaux sur la route ; l'accueil du clergé le flattait singulièrement ; il avait, en cette journée du moins, le pas sur la noblesse ; la Comédie-Française était là, avec un cortège de poètes dont la bonne humeur l'émerveillait.

— Sont-ils gentils, ces poètes ! murmura Gorgeansac. Il avait bien entendu parler des *Piélades*, mais il ignorait que les gaillards qui les composaient fussent aussi charmants.

— Sont-ils charmants !

Trois coups. Le rideau se lève et les spectateurs se trouvent en face d'un amour de fermière en jupe courte, enrubannée comme une bergère Watteau, les cheveux tordus en une tresse opulente ; elle va, vient, dans une salle collation et se plaint aimablement, en vers de huit pieds, du débarquement inopiné d'anciens camarades qui ont eu le caprice de venir visiter sa ferme. Elle croit les entendre. Oui, les voilà. Ces demoiselles entrent en coup de vent, s'éclatent sur la fermière qu'elles couvrent de baisers.

Ici, le dialogue s'efforçait de reproduire toute la vivacité du caquet féminin.

— Comme tu es jolie, en fermière ! — Tu n'as pas changé, depuis la pension.

— Quand je pense que tu t'es mariée avant moi !

— Quel bon cidre tu nous fais boire ! — D'où sort cette galette ? — De mon four.

— De son four ! — C'est toi qui l'as faite ? — Oui.

— Tu as des servantes ? — Quatre.

— Et des vaches ? — Douze.

— Tu es heureuse ? — Oui.

— Ton mari t'aime ? — Beau coup.

Tout cela dans la langue des dieux, autour d'une table chargée de fruits.

aux détonations des bouchons qui laissaient jaillir au plafond le bon cidre écumeux.

— Ou est ton mari ? demanda tout à coup une camarade qui perdait la tête.

Marie indiqua le fond de la scène où dans un décor flamboyant, des blés se déroulaient au loin.

— Il est là-bas avec ses moissonneurs. Écoutez.

Une mélodie confuse arriva, un hymne à la terre, chanté par des voix que la distance atténuait. Le chœur cessa.

La fermière était déjà au piano, la mélodie revint sous ses doigts. Elle attendit le silence et chanta. L'hymne rustique, d'un rythme lent, exprimait en paroles simples toute la poésie des champs. Marie y fit passer son âme. Elle souleva l'auditoire.

On fit une ovation à Gorgeansac, qui pleura. La chanson fut bisnée.

La dernière partie de l'acte, quoique d'un lien scénique un peu frêle, fut très applaudie.

Au baisser du rideau, tous les yeux cherchaient Jean Flahoir. Il était caché dans une cave, derrière un tonneau. Il attendait là que la distribution prit fin et grillait fébrilement des cigarettes, quand il entendit, par le soupirail, la voix de Truffaldin.

Le comédien, face aux vergers, disait :

— Est-ce la nature, est-ce le cadre, sont-ce les pommiers, cette forêt de pommiers, je ne saurais vous le dire, messieurs, mais je trouve que cette belle personne a joué délicieusement. Elle ferait courir tout Paris avec sa chanson. D'ailleurs, les vers sont beaux. Où donc est cet imbécile de Flahoir ?

— Présent ! — De quel trou sors-tu ? Où vas-tu ? — Je vais déjeuner, répondit Jean, et il entra sans camarades vers les tentes.

— Jamais l'Éducation Catholique n'avait nourri tant d'illustrations à la fois. Gorgeansac présidait un déjeuner de cinquante couverts.

Il yonnait. Tout à l'heure, dans un groupe, le comte de Montmorel avait dit, en parlant de sa niece : « Elle est adorable, cette jeune fille ».

Montmorel était garçon. Gorgeansac présidait bruyamment, la salle retentissait de son verbe. Les riches parlaient plus haut que les autres, on les écoutait mieux et il faut qu'ils soient bien bêtes, pour que les gens consentent à s'en apercevoir.

Le châtelet du Saubillon jouissait d'ailleurs d'un prestige qui écartait momentanément l'ironie ; tous les vins qu'on servait sortaient de son caveau ; il en avait offert un panier ; ils étaient de premier choix. Son Château-la-Lune, d'une année introuvable, finissait d'un fumet où s'attardaient les odeurs, le Musigny, dépollu jusqu'à la transparence, parfumait les papilles de son arôme très ancien ; enfin, l'Ermitage blanc, dernier produit d'une terre épuisée, apportait à la bouche tout le festin de la Côte-Rotie.

Ces trois vins, d'une succession très habile, rendirent la parole aux muets, donnèrent de l'audace aux timides, de l'expansion aux grincheux. MM. de Hertebeise et de Hertebeise, qui n'avaient pas trinqué depuis leur dernière chasse au loup, sous Louis-Philippe.

(A Suivre).

Cycles
CLÉMENT
SEULE AGENCE RÉGIONALE
99, rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

VOIES URINAIRES
ÉCOULEMENTS chroniques
RÉTÉNEMENTS
RENTIONS, etc.
DOCTEUR JOBERT
Ancien Interne Lauréat — Médecin Spécialiste à PARIS
Prix de Médecine (1888) — Prix de Chirurgie et d'Accouchement (1889)
CONSULTE à LYON, les 3, 4 et 5 de chaque Mois
4, Place des Célestins (en face le Théâtre).
Renseignements et Brochures : Ph^o JOBERT, 4, Rue Bellecour.

FABRIQUE DE COURONNES MORTUAIRES
Gros & Détail
M^{re} Vernay
REMISE 15 0/0 à l'ARMÉE
aux Sociétés & Corporations
MARQUES EN CHIFFRES CORNUS
71, Cours Lafayette, Lyon

EAU D'ARQUEBUSE
De l'Hermitage des Frères Maristes
LIQUEUR VULNÉRAIRE PERFECTIONNÉE
LE LITRE : 4 fr. 50
Son usage contre les Foulures, Entorses, Coupes, Contusions, Contusions, Ecchymoses, Brûlures, Fractures, Plaies récentes, Gangrène.
LIQUEUR DE L'HERMITAGE
HYGIÉNIQUE, STOMACHIQUE & STIMULANTE
LE LITRE : 5 fr. 50
Adressez les demandes au Frère Procureur général des Frères Maristes, à Saint-Gens-Lacour (Rhône).

AUX 4 BLASONS
MALAVALL
Graveur en tous genres
Lyon, passage de l'Hôtel-Dieu, 24, Lyon
Timbres de paroisse, Cachets, Armoiries, Articles pour dessiner la propriété, Plaque pour bicyclette, Plaque d'adresse
Pour Vendre ou Acheter PROPRIÉTÉS - CHATEAUX Villas, Vignobles dans tout le Sud-Est de la France
S'ad. **CHABERT** Parc & Pils Commissionnaire en Immobilier à VALENCE (Drôme)

Toile Souveraine
JULIE GIRARDOT
J. DAMON, Pharmacien
50 ans de succès
contre Douleurs
Plaies & Blessures
MARQUE DÉPOSÉE
TOILE SOVERAINE
JULIE GIRARDOT
C'est la seule marque qui porte le nom de Julie Girardot.
Fabrique : Avenue du Doyenné, 5, au 1^{er} — LYON —
GROS ET DÉTAIL
Dépôts à Lyon : Pharmacie du Serpent, 33, rue Lanterne, et à la Pharm. cours Morand, 40.
Prix : 6 fr. le mètre
Envoi contre mandat-poste au nom de Julie Girardot.

GRANDE PHARMACIE DE L'ÉLÉPHANT
Lyon
Rue St-Comte
Médicaments frais. Détail au prix du gros.
CONSULTAT. GRATUITES de Dr Barrière.

Polices remboursables à 100 fr.
Coûtant 5 francs au Comptant
ou 6 francs à terme, payables en 60 mois
Par le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois on se constitue un capital de 1000 francs dont le remboursement, par fractions successives de 100 francs, est assuré en 504 tirages.
2 francs par mois assurent un capital de 2000 francs, et ainsi de suite, c'est-à-dire qu'on s'assure autant de fois 1000 fr. qu'il est versé de francs par mois pendant 60 mois.
SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE
Pour favoriser le développement de l'épargne par la constitution des capitaux
SIX TIRAGES PAR AN
15 jan 15 mars 15 mai 15 juillet 15 sept 15 nov
Le sociétaire participe aux tirages dès son inscription et le 1^{er} versement effectué. Ceux dont les numéros ne sont pas sortis au remboursement anticipé pendant les 60 versements continuent à participer à tous les tirages ultérieurs jusqu'à parfait remboursement du capital souscrit.
Envoi franco des tarifs et prospectus sur demande.
Pour tous renseignements ou pour souscrire s'adresser au Directeur, à Lyon, 2, rue du Bât-d'Argent ou aux AGENCES DES DÉPARTEMENTS

A LOUER
46, rue de la Charité, 46
VASTE LOCAL
Parfaitement aménagé, Belles Salles spacieuses
Convientrait très bien pour Cercle, Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.
S'adresser aux bureaux du journal.

AUX MÉNAGÈRES ET CUISINIÈRES
Fournitures générales pour pâtisseries, confiseries et cuisiniers. — Moules et ustensiles de toutes sortes. Argenterie. Cuilverie. Essences et parfums, vanilles, Huiles d'olives et autres. Vins fins et liqueurs. — Choix des meilleurs livres de pâtisserie et de cuisine.
BON MARCHÉ EXCESSIF
SANDER, 48, Rue Dubois, LYON
LISEZ
chaque semaine **LA FRANCE LIBRE ILLUSTRÉE**

PARIS
Printemps
NOUVEAUTÉS
Nouveaux Personnes qui n'ont pas encore reçu notre Catalogue illustré de « Saison d'Été », d'en faire la demande à MM. JULES JALUZOT & Co Paris
L'envoi leur en sera fait aussitôt et gratuitement.

A CÉDER
Château, pr. Lyon, enclos 1 h. 1/2. Maison de jardinier, écurie, remise. P. 200.000 fr.
Maison bourgeoise, ville Rhône, ch. de fer, P. 14.000 fr.
Vignoble Beaujolais, 40 hect., maison de maître, P. 180.000 fr. Baudry, pass. Terreaux, 16, Lyon

NE JETEZ PAS VOS BAS
quand la Tricotouse, cours Lafayette, 134, vous les réent pour 0.70, plus forts que neufs.
ÉCLAIRAGE
CHAUFFAGE PAR LE GAZ ACÉTYLÈNE
Appareil F. MORIN, 218, s. g. d. g.
36, rue Croix-Jourdan, Lyon
ABSOLUMENT SANS DANGER
Sans cloche mobile
LAMPES PORTATIVES
Lanternes de voitures et bicyclettes
PRIX MODÉRÉS

Emplâtre "la Providence"
Pour la Guérison des
TRAUMATISMES, ÉCRANES, APPRESSIONS, DOULEURS
POINTS DE CÔTE, RHUMATISMES
TRAUMES, BRÛLURES, LUMBAGOS, ETC., ETC.
Dans toutes les Pharmacies
Dépôt principal : à Lyon, 60, rue Saint-Jean
A. SOULAS
Pharmacie de 1^{re} classe, L'Éclairage des Bouches du Rhône
Prix : 1 franc (1 fr. 15 par poste)

Fabrique spéciale d'Escaliers de tous systèmes
R. LERTE
CONSTRUCTEUR, SÈVRES S. G. D. G.
A Sainte-Foy-l-Lyon (Rhône)
Escaliers tournants dits : hélicoïdes en fer et bois, système breveté S. G. D. G., avec colonnes lisses ou for. creux et marches en bois dur.
Escaliers en fonte de toutes dimensions.
La grande modicité de prix et la bonne réputation de nos constructions nous ont valu une clientèle de tout premier ordre.
Plans et Devis gratuits sur demande

ON TROUVE
LA FRANCE LIBRE
A LYON
Dans les Etablissements suivants :
Grand Hôtel de Russie, rue Gasparin.
Grand Hôtel des Beaux-Arts, r. de l'Hôtel-de-Ville.
Hôtel de Rome, rue du Peyrat.
Hôtel Jeanne-d'Arc, rue de la Bombarde.
Brasserie du Tonnerre, rue de la République.
Café Maderal, rue de la République.
Grand-Café, 8, rue de la République.
Café Glacier Restaurant Monnier, place Bellecour.
Café du Monument, 1, place Carnot.
Café de la Paix, place Le Viste.
Taverne de Lyon, 50, rue de la République.
Café Bar Victor-Hugo, rue Victor-Hugo.
Café de l'Espérance, 35, rue de la Charité.
Grand-Café du Cercle, à Rive-de-Gier.
Hôtel Saint-Jacques, à Rive-de-Gier.
Café Julien Bonnet, 41, République, St-Chamond.

HOTEL DES VOYAGEURS
17, place Carnot, 17 (près la gare de Perrache)

PAPIER SATIN POUR CIGARETTES

Le Meilleur --- Grande Marque
Cahier gommé très pratique pour faire d'avance ou au moment des cigarettes qui ne se déroulent jamais

BOURSE DE PARIS du 29 Mars															BOURSE DE LYON du 29 Mars														
FONDS D'ETAT		PREMIER COURS		TENDANCE		ACTIONS		PREMIER COURS		PREMIER COURS		PREMIER COURS		PREMIER COURS		PREMIER COURS		PREMIER COURS		PREMIER COURS		PREMIER COURS		PREMIER COURS		PREMIER COURS			
PREMIER COURS	PREMIER COURS	PREMIER COURS	PREMIER COURS	PREMIER COURS	PREMIER COURS	PREMIER COURS	PREMIER COURS	PREMIER COURS	PREMIER COURS	PREMIER COURS	PREMIER COURS	PREMIER COURS	PREMIER COURS	PREMIER COURS	PREMIER COURS	PREMIER COURS	PREMIER COURS	PREMIER COURS	PREMIER COURS	PREMIER COURS	PREMIER COURS	PREMIER COURS	PREMIER COURS	PREMIER COURS	PREMIER COURS	PREMIER COURS	PREMIER COURS		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15	103 15		
103 15	1																												